



Aussi dans ce numéro

Qu'est-ce qu'une politique familiale en milieu municipal?	3
L'intérêt pour la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises	5
Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir collabore à la recherche sur la famille et à ses applications concrètes	7

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC

DOSSIER «FAMILLE ET MUNICIPALITÉS»

Ce bulletin *Recherches sur la famille* est consacré, en grande partie, à la thématique de l'action municipale en faveur des familles, dont l'application la plus connue demeure l'adoption de politiques familiales en milieu municipal ou régional. L'aide apportée aux familles, dans leur milieu de vie immédiat, compte actuellement parmi les préoccupations majeures des élus, tant au palier municipal que provincial.

Comme entrée en matière, un texte d'introduction aux politiques familiales municipales et régionales, suivi d'une brève revue de littérature présentant les principales sources d'information sur la question de l'action en faveur des familles au niveau municipal, mais aussi les écrits pouvant nous informer sur le volet municipal de l'action en faveur des familles au niveau provincial. Trois articles de collaborateurs issus d'organisations touchées par la thématique viennent compléter le dossier. Comme à l'habitude, des recensions d'ouvrages récents ainsi que des compte rendus de colloques étoffent la parution.

INTRODUCTION

La politique familiale municipale : un peu d'histoire

Dans les années 80, le gouvernement du Québec réalisait une consultation publique sur la politique familiale. C'est à cette occasion que l'idée d'une politique familiale municipale fut évoquée. En effet, lors de cette consultation, les municipalités furent interpellées pour désigner, au sein de leur conseil, une personne élue «responsable des questions familiales».

Cette suggestion, du directeur général de la Fédération des Unions de Familles, faisait partie du mémoire que l'organisme déposait à la consultation. Plusieurs n'étaient pas convaincus du bien-fondé d'une telle idée. Pourtant, on dénombrait déjà plusieurs actions et mesures municipales en faveur des familles sans pour autant qu'elles ne soient colligées dans un

même document, c'est-à-dire dans un plan d'action. Par cette nomination, il était souhaité que la personne responsable des questions familiales, devant tout projet porté devant le conseil municipal, se pose la question suivante : «Quel sera l'impact de ce projet sur le vécu des familles?»



8 L'action en faveur des familles au niveau municipal

9 Le volet municipal de l'action en faveur des familles au niveau provincial

12 Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées

La politique familiale municipale : un peu d'histoire

Ce qu'il y avait alors de différent, voire de neuf, dans le discours en faveur d'une politique familiale, était le fait que l'on s'adressait au palier de gouvernement local pour piloter une politique familiale et que cette dernière trouverait son application au niveau local, niveau d'action où il est plus facile pour les familles d'être des partenaires du développement de leur milieu de vie. Suite à ces consultations, de nombreuses demandes d'information, voire des intentions de municipalités de procéder à une telle désignation d'un responsable des questions familiales proviennent de plusieurs milieux municipaux. Ce fut l'élément déclencheur en faveur d'une politique familiale municipale et, subséquemment, de la venue du véhicule de promotion de cette politique, le «Carrefour action municipale et famille», en 1989.

Création du Carrefour action municipale et famille

À la fin des années 80, le Carrefour action municipale et famille prend définitivement son envol. Cette idée de mettre sur pied un collectif municipal en faveur des familles ne trouva pas spontanément une légion d'adeptes. On était nombreux à admettre l'importance de la reconnaissance de la famille sans pour autant adhérer à l'instauration d'une politique familiale municipale et à la mise sur pied d'un réseau à cette fin. De plus, l'élément perturbateur dans les débuts du Carrefour, relativement à la sensibilisation à l'importance d'une politique familiale municipale, fut celui du «dumping» du gouvernement québécois dans la cour des municipalités, sans les revenus nécessaires pour exercer de nouveaux rôles. On pouvait comprendre alors les réserves des municipalités à s'investir dans une politique familiale municipale. Les questions familiales étaient alors perçues, entre autres, comme relevant de la Santé et des Services Sociaux ou de l'Éducation, donc

en dehors des champs d'intervention des municipalités.

Les protagonistes de la politique familiale municipale mirent alors l'accent sur la promotion de l'importance du milieu de vie pour les familles et sur la réalisation d'actions locales en leur faveur comme étape préliminaire dans l'atteinte de leur objectif ultime : la réalisation d'une politique familiale municipale. On retrouve dans les écrits du début du Carrefour une affirmation en faveur du «Québec des régions». On prenait alors conscience du besoin d'ajuster le discours québécois en matière familiale aux particularités régionales et locales vécues par les familles : impacts de la dévitalisation, exode des jeunes, vieillissement de la population. Ces éléments étaient cités comme de nouvelles réalités auxquelles les régions et les familles étaient confrontées.

D'ores et déjà, cette importance que le Carrefour accordait aux réalités régionales et locales trouva rapidement une application tangible par la tenue de son colloque annuel en région. Le Carrefour a beaucoup appris de cette présence en région. Il a surtout développé une grande sensibilité à l'identité locale et régionale en faveur du milieu de vie. Les thèmes de plusieurs de ses colloques en témoignent : «Mon milieu de vie, je le bâtis... avec qui?», «Réalités des familles dans une municipalité en changement», «Les familles et la vie communautaire... au cœur du développement local et régional» et «La municipalité, un cadre de vie pour les familles».

Par cette approche véhiculée dans la manière de faire du Carrefour, la politique familiale venait de trouver un point d'ancrage dans la communauté. Cependant, il fallait éviter que l'engagement du palier de gouvernement local en cette matière provoque un désintéressement du palier de

gouvernement supérieur. Le Carrefour a toujours été extrêmement vigilant sur cette question et l'introduction récente des mesures spécifiques de soutien aux municipalités et aux MRC dans le Plan concerté pour les familles québécoises du gouvernement du Québec, reconduites par le nouveau gouvernement depuis avril dernier, illustre bien les pas réalisés dans la direction souhaitée au départ, à savoir que le gouvernement local joue son rôle dans la communauté et que le gouvernement supérieur lui apporte un soutien financier et technique. Il est évident que les deux paliers de gouvernement ont leur rôle spécifique à jouer en matière de politique familiale, alors que l'action de l'un est bénéfique à l'autre.

Dans le contexte du développement des politiques familiales municipales, le Carrefour a mis sur pied, en l'an 2000, le comité Recherche et Développement afin de l'accompagner dans son cheminement, au sein duquel sont représentées plusieurs universités québécoises, dont l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ce comité assure la cohérence et la rigueur des orientations qui sous-tendent la politique familiale municipale et permet la réalisation de recherches en lien direct avec ce sujet.

Le Carrefour s'appuie sur son réseau de municipalités et MRC membres qui s'investissent dans les politiques familiales municipales et qui se retrouvent dans toutes les régions du Québec. Ces municipalités et MRC représentaient, en 2002, 67,5 % de la population totale du Québec. Ce lieu d'échanges et l'expertise développée dans la promotion et l'accompagnement des politiques familiales municipales en ce domaine sont uniques.

JACQUES LIZÉE

Directeur général,

Carrefour action municipale et famille

Qu'est-ce qu'une politique familiale en milieu municipal?

Une politique familiale en milieu municipal comprend ordinairement : une définition de la famille; le profil des familles de la municipalité (ou de la MRC); les principes d'intervention retenus; une problématique et un diagnostic par champ d'intervention de la municipalité en regard de la vie familiale et selon les composantes de la famille; des recommandations ou des moyens d'actions classés par ordre de priorité; un plan et un échéancier de travail; l'identification des partenaires du milieu et leur rôle respectif (Ministère des Affaires municipales, *Les municipalités et les familles*, 1993, p. 13).

Les champs d'intervention les plus souvent retenus par les municipalités en matière familiale sont les suivants : «l'urbanisme et la mise en valeur du territoire, l'environnement et la qualité de vie, l'habitation, les services de garde, les loisirs, la culture, la santé, les transports, le soutien aux organismes communautaires et familiaux, la sécurité des biens et des personnes et l'administration municipale» (*Ibid.*, p. 17). Toutefois, chaque municipalité ou MRC peut adapter le contenu de sa politique familiale, selon ses besoins et ses ressources humaines, financières et matérielles.

Les principaux objectifs d'une politique familiale en milieu municipal se rapprochent, très souvent, des objectifs suivants : «1) Développer le réflexe «Penser et Agir famille» dans la culture de l'organisation municipale; 2) Assurer une cohérence et une continuité dans les orientations et les prises de décisions sus-

ceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles; 3) Maintenir et développer, par l'action, l'esprit de concertation de la part des intervenants concernés par le dossier famille; 4) Favoriser la diffusion et l'échange d'information entre les partenaires et auprès de la population quant aux actions entreprises auprès des familles; 5) Reconnaître la compétence des familles en soutenant et complétant leur effort, sans pour autant les remplacer, en tenant compte de leurs divers droits, contraintes et responsabilités; 6) «Favoriser l'amélioration de la qualité du tissu social et stimuler le sens de la citoyenneté au cœur de la communauté tout en contrant l'isolement» (Politique familiale de Saint-Hyacinthe, 2000, p. 5).

Une politique familiale en milieu municipal «exprime la volonté du conseil municipal de s'engager à favoriser le mieux-être des familles vivant sur son territoire» (*Les municipalités et les familles*, op. cit., p. 13) et elle est, le plus souvent, «le résultat d'une consultation des services municipaux, des familles et des organismes socio-économiques du milieu» (*Idem*). Les politiques familiales municipales et régionales (de MRC) renvoient donc à tout un processus de consultation, de planification et d'évaluation.

À quoi servent de telles politiques?

Ces politiques sont d'une grande aide pour développer la concertation entre les différents acteurs qui oeuvrent auprès des familles ainsi

que pour proposer des solutions réfléchies aux diverses problématiques se répercutant sur la vie familiale, directement ou indirectement, qui peuvent se rencontrer en milieu municipal. Il est clairement affirmé que, de par «son pouvoir réglementaire et sa connaissance du milieu qu'elle dessert, la municipalité peut soutenir efficacement la participation des autres institutions publiques présentes sur le territoire municipal, dont la mission est, en tout ou en partie, d'ordre familial» (Fédération des unions de famille, *Guide du responsable municipal des questions familiales. L'action municipale en faveur des familles*, 1989, p. 7).

Une politique familiale en milieu municipal devient donc un «instrument indispensable permettant à toute intervention municipale, et quel que soit le champ d'application, de tenir compte des familles, de leurs préoccupations et besoins, et de prévoir et d'ajuster constamment les services offerts afin que ces derniers soient toujours à l'avantage des familles» (Ville de Charlesbourg, *Énoncé de politique familiale. Plan d'action 1993-1994*, 1993, p. 25). Donc, cette politique «sert de guide lors de la prise de décisions du conseil sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles, [...] et elle assure une cohérence et une permanence dans les orientations visant les familles» (*Les municipalités et les familles*, op. cit., p. 13).

ÉLIZABETH COUTU
Agente de recherche et de communication

L'évaluation et la mise à jour des politiques familiales municipales

Au Québec, des municipalités ont déjà commencé à aborder le processus d'évaluation et de mise à jour de leur politique familiale. Dans l'avenir, ce processus d'évaluation devrait faire partie du cycle de vie normal d'une politique adoptée en milieu municipal. Avec l'histoire relativement récente des politiques municipales et régionales, s'instaure peu à peu au Québec une nouvelle culture d'évaluation des politiques locales, même si le sujet en lui-même est somme toute peu documenté jusqu'à présent.

Selon le Carrefour action municipale et famille (*Municipalité et Famille*, janvier 2004, vol. 1, no 1, p. 6), 59 municipalités locales et régionales travaillent en ce moment à l'implantation ou à la mise à jour de leur politique familiale. Selon un relevé établi par Denis Guérin, assistant de recherche à l'UQTR, environ 13 municipalités québécoises sont à effectuer une mise à jour ou une actualisation de leur politique familiale, tandis qu'une municipalité régionale de comté (MRC) fait de même. Donc, 14 municipalités locales et régionales sont présentement impli-

quées dans un processus d'évaluation en regard de leur politique familiale. Si l'on ajoute celles qui, dans un avenir rapproché, seront probablement au cœur du même processus, on évalue à 17 le nombre de municipalités qui sont ou qui seront très bientôt concernées par la révision de leur politique familiale. Notre article, qui porte sur l'évaluation d'une politique de palier municipal, les concerne donc au premier chef, ainsi que ceux et celles qui désirent mieux connaître les tenants et les aboutissants d'un processus de

L'évaluation et la mise à jour des politiques familiales municipales

mise à jour d'une politique locale. Cinq des treize municipalités qui effectuent actuellement la mise à jour de leur politique n'ont pas été touchées par la vague de fusions, et huit de ces treize municipalités, qui avaient déjà une politique avant de connaître une fusion, sont en train d'actualiser leur politique familiale dans le cadre de leur nouvelle ville. Avant «l'ère des fusions», 55 politiques familiales locales étaient en vigueur : de ces 55 municipalités, 35 ont été touchées par un processus de fusion. Les autres municipalités se subdivisent comme suit : 15 municipalités, qui n'ont pas été touchées par une fusion, poursuivent normalement avec la politique en cours, 7 municipalités touchées par une fusion poursuivent normalement avec leur politique. On peut estimer qu'avec les prochaines vagues d'élaboration de nouvelles politiques, nous verrons passer ces 35 politiques familiales en cours actuellement à 77, puis à 87 et enfin, probablement, à 95.

Concernant les MRC (municipalités régionales de comté), 6 d'entre elles ont une politique familiale régionale en vigueur, et l'une d'elles est en processus de mise à jour. Dans l'avenir, compte tenu des prochaines politiques qui verront le jour, nous observerons probablement un passage de ces 6 politiques familiales régionales en cours actuellement à 9, puis à 12. Donc au total, d'ici quelques années, nous pourrions observer un minimum de 107 politiques familiales municipales et régionales au Québec. Ce qui, en soit, est un phénomène remarquable et fort intéressant à étudier. Ce que nous faisons en partie, puisque l'UQTR, subventionnée par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille,¹ est en train de procéder à l'analyse de contenu des 55 politiques familiales locales et des 6 politiques familiales régionales en vigueur avant les fusions.

Nous devons cependant préciser que la littérature disponible sur la question des politiques familiales porte presque exclusivement sur les politiques familiales (ou associées) de niveaux supérieurs, c'est-à-dire de juridictions fédérale et provinciale. D'ailleurs, ces politiques de juridictions supérieures sont mises en contexte dans la littérature, soit par rapport à la condition

des femmes, soit par rapport à la condition des enfants. Nous n'avons presque rien trouvé concernant la juridiction municipale.² Cette littérature attire cependant notre attention sur ce que l'on pourrait appeler les conditions ou déterminants fédéraux et provinciaux des politiques familiales locales et régionales. Cette brève mise en contexte canadien et québécois est nécessaire pour mieux comprendre la position et la fonction du niveau municipal dans l'ensemble du système canadien et québécois, au plan des politiques familiales. En effet, il faut comprendre que la juridiction municipale est de toute façon une juridiction déléguée par le niveau provincial, ce dernier possédant les pouvoirs constitutionnels en la matière.

Une politique familiale locale ou régionale se doit d'être un texte durable, qui va au-delà de la durée d'un mandat électoral. Dépendamment des circonstances historiques et des changements plus ou moins rapides qui ont cours sur le territoire, la durée de vie d'une politique familiale peut aller jusqu'à 10 et même 15 ans. C'est la raison pour laquelle des mécanismes généraux d'évaluation et de mise à jour doivent être prévus et intégrés à la politique elle-même. Ces mécanismes peuvent inclure un processus de révision à mi-chemin du cycle de vie de la politique, au bout de six ou sept ans. Cette étape de la révision justifiera ou non une mise à jour, mineure ou majeure.

Dans le cas d'une mise à jour majeure de la politique, une évaluation globale et complète de celle-ci pourrait être nécessaire. Une mise à jour mineure ne devrait pas, normalement, exiger une évaluation en profondeur de la politique. Or, comme la durée de vie du plan d'action qui découle de la politique est de 3 ou 5 ans (le plus souvent un plan d'action est triennal), c'est à ce stade qu'une évolution à court terme de la politique est prévisible. La politique, d'une durée moyenne de 12 ans, peut se réaliser pleinement et se mettre en œuvre complètement en 3 ou 4 plans d'actions triennaux, ce qui est la logique même du cycle de vie d'une politique municipale : les divers plans d'actions contribuent, avec le temps, à la mise en œuvre de la politique. Une politique demeure un texte d'intentions : l'assurance

de la réalisation de ses grandes lignes résidant en réalité non pas seulement dans le plan d'action qui en découle mais également dans la préparation de chaque budget annuel et de chaque plan triennal d'immobilisations. C'est là, finalement, que se concrétisent les volontés des élus grâce ou envers les politiques municipales et leurs plans d'actions. En effet, une bonne politique familiale et les plans d'actions qui en découlent ne résistent pas toujours aux pressions budgétaires annuelles et triennales que subissent les élus : le dernier mot se prononce lors de l'adoption des budgets annuels municipaux. Tout processus d'évaluation doit prendre en compte ces contraintes budgétaires dans l'analyse. D'ailleurs, tout processus d'évaluation peut contribuer à fournir aux élus des arguments, des preuves et des indicateurs de la pertinence des engagements municipaux politiques et financiers en faveur des familles. Les élus municipaux ont une vision de la famille dans une perspective de *communauté durable locale*³, une vision en lien avec les *services publics municipaux de proximité dans la vie quotidienne*. Leur positionnement dans la structure canadienne des administrations publiques les oblige à une telle conception des politiques familiales.

En revanche, les concepteurs et les analystes des politiques familiales des autres niveaux de juridiction, soit fédéral et provincial, adoptent une position et une perspective assez différente. Les politiques municipales, à cause de *la nature de l'administration municipale*, sont principalement des politiques «allocatives», plutôt que des politiques «redistributives» et ce, en fonction des besoins des contribuables, ici des familles, et de la diffusion de services de proximité à des usagers⁴. Les effets ou impacts de ces politiques familiales municipales sont des effets d'allocation, donc de satisfaction, correspondant à des bénéfices clairement identifiables par les intéressés, principalement les familles. Il faudra tenir compte de cette fonction allocative dans l'évaluation des politiques. D'ailleurs, les politiques familiales étant des politiques de services et de soutien aux familles, leur évaluation nécessite une approche dite «endoformative», puisque l'implication et la

participation des citoyens et des organismes visés par la politique doivent être prises en compte lors de l'évaluation : leurs opinions, perceptions et besoins doivent faire partie du processus évaluatif. Évaluer une politique, c'est comparer ses performances et ses résultats aux objectifs fixés et aux moyens utilisés. Ceci dit, cela est facile à dire mais un peu moins facile à faire.

Les politiques contiennent, très souvent, des objectifs vaguement formulés et parfois mêmes contradictoires entre eux. Les problèmes qu'ils tentent de résoudre sont souvent mal définis et les besoins mal évalués. Cela a un impact énorme sur toute la démarche d'évaluation. Si les objectifs ne sont pas suffisamment spécifiques, les plans d'actions qui en découlent ne pourront pas en être le prolongement cohérent et naturel : donc, l'évaluation ne pourra pas être très précise ou exacte. Plus les objectifs sont clairs et précis, plus les actions planifiées seront en cohérence avec la politique. L'évaluation sera alors utile parce que détaillée et exhaustive. Car, en définitive, une politique s'évalue en établissant la passerelle la plus exacte et détaillée possible entre ses composantes principales et leurs applications au

niveau du plan d'action. La politique et le plan d'action sont couplés, par niveaux pertinents, lors de la démarche d'évaluation : leur lien en est un de corrélation. Idéalement, il faut mesurer les conséquences désirables et observées en termes de coûts et de bénéfices pour la municipalité et pour les clientèles visées, dans le cas qui nous intéresse ici, pour les familles. Les mesures ne peuvent cependant pas toujours être quantitatives : elles sont souvent qualitatives.

Le problème de l'évaluation des politiques est un problème d'information pertinent et utile à la décision des responsables qui sont imputables des fonds publics dépensés. Dans ce contexte, l'évaluation des politiques est aussi un vecteur de changement et un outil de gestion et d'administration, tout en étant une assurance de qualité des services pour les familles. On peut ainsi mettre l'accent sur les résultats plutôt que seulement sur les moyens et accroître la transparence, la responsabilisation et la reddition de comptes de façon générale. Nous sommes alors en pleine concordance avec les nouvelles réformes en cours portant sur un nouveau cadre de gestion axée sur l'atteinte de résultats, sur le respect du

principe de la transparence démocratique et sur une imputabilité accrue du management public.

MICHEL DE LA DURANTAYE
Professeur-chercheur, UQTR

Avec la collaboration de DENIS GUÉRIN,
assistant de recherche

¹ *Les politiques familiales municipales locales et régionales (MRC) au Québec et leurs plans d'actions. Le portrait de la situation québécoise et l'analyse systématique des contenus*, recherche en cours sous la direction de Michel de la Durantaye, subventionnée par le «Programme d'appui financier à la recherche sur les familles et les enfants» du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

² Peu nombreux sont les numéros spéciaux des journaux scientifiques spécialisés qui sont consacrés aux politiques familiales et, le cas échéant, ils ne traitent pas des politiques municipales. À ce sujet, voir «Politics and Family Policy», in *Journal of Family Issues*, vol. 18, no. 1, January 1997, Sage Periodicals Press.

³ Congrès annuel du mouvement québécois *Villes et Villages en santé*, tenu au début d'octobre 2002, à Ville de Laval, et dont le thème central était «Les communautés durables».

⁴ De la Durantaye, Michel (2001), «Le service public» (chapitre 5) et «La communauté local» (chapitre 7), in *Le loisir public au Québec, une vision moderne*, par l'Association québécoise du loisir municipal, PUQ.

L'intérêt pour la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises

Les changements sociaux et politiques contemporains font émerger des rapports à l'espace où le local et les lieux produisent du sens et des identités collectives en renouvellement. La question familiale s'inscrit de plus en plus dans cet espace politique qui s'avère actuellement le plus près des familles. Le rapport politique de la famille aux institutions politiques municipales est cependant vécu à une échelle dont parle peu la littérature. Pourtant au Québec, depuis 1989, plus d'une cinquantaine de municipalités ont élaboré des politiques familiales et plusieurs autres ont désigné au conseil de ville un responsable des questions familiales. Parler de recherche sur la famille dans le contexte municipal ou régional pourrait signifier l'acquisition de connaissances nouvelles dans le domaine de la famille, l'expérimentation d'intervention

auprès des familles ou d'autres instances du territoire municipal ou encore l'évaluation d'actions entreprises en faveur des familles au niveau municipal ou régional.

1. Un partenariat pour stimuler la pénétration de la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises

Un partenariat entre le Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et, à ce moment, le ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec (MFE) a permis la mise en œuvre de la recherche action *Stimuler la pénétration de la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises*. Les deux grands objectifs du projet sont : 1) l'identification des

intérêts de recherche chez les répondants famille et les élus municipaux responsables des politiques familiales, 2) la sensibilisation à diverses façons d'utiliser la recherche dans les municipalités. En termes méthodologiques, la recherche s'est effectuée au moyen de groupes de discussion dans 28 municipalités dans 7 régions du Québec (Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides, Montérégie, Mauricie, Outaouais et Abitibi-Témiscamingue). Les participants discutaient de leur façon de travailler la question familiale dans leurs municipalités, des connaissances ou expériences qu'ils aimeraient maîtriser et des développements qu'ils souhaiteraient voir se réaliser dans leurs milieux.

L'intérêt pour la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises

2. Des résultats qui traduisent les intérêts des municipalités

Les intérêts énoncés lors des groupes de discussion ont été traités et regroupés sous six thèmes : l'identité et le sentiment d'appartenance, le loisir accessible et rassembleur des familles, les rapports intergénérationnels et les services publics, l'intersectorialité en territoire municipal en fonction de la question familiale, les politiques familiales en contexte de fusion municipale et la qualité de vie d'une communauté. Nous reprenons en résumé les divers thèmes tirés de notre analyse des propos des élus municipaux et des répondants famille.

• L'identité et le sentiment d'appartenance

Plusieurs municipalités veulent connaître les éléments qui contribuent à accroître le sentiment d'appartenance des familles à leur ville. Qu'est-ce qui contribue à ce qu'un lieu, un quartier ou une ville soient des éléments constitutifs de l'identité des individus? Dans les municipalités ayant vécu un processus de fusion, on cherche à développer le sentiment d'appartenance à la nouvelle ville, sans renier les racines historiques parfois associées à des toponymes différents.

• Le loisir accessible et rassembleur des familles

Toutes les municipalités ont traité du loisir. On veut savoir comment le loisir peut être source de détente et de développement individuel, tout en constituant aussi un secteur rassembleur des familles et créateur de réseaux entre gens de la municipalité. On cherche aussi à augmenter l'accessibilité au loisir pour les familles en situation de précarité.

• Les familles vues sous l'angle des générations

En pensant à la famille aux divers cycles de vie, deux questions se posent : 1- **Le rapport des adolescents à la ville.** On veut sonder les intérêts des jeunes et connaître plus à fond des expériences d'insertion des jeunes dans des instances de participation au niveau municipal. 2- **Les personnes âgées et la vie familiale** dans les municipalités. Les municipalités s'intéressent au

logement intergénérationnel, aux échanges entre les jeunes et les personnes âgées et au sentiment de sécurité dans les lieux publics.

• Les rapports entre les municipalités et d'autres instances d'intervention auprès des familles

Plusieurs groupes ont évoqué que la question famille ne concerne pas seulement les municipalités. On souhaite identifier les instances intéressées par le développement de la qualité de vie des familles et déterminer les champs d'action propres à chacun ou partagés. On cherche comment les municipalités deviennent des instances de mobilisation des ressources de la communauté envers les familles.

• Des défis particuliers en fonction de la conjoncture socio-politique

Les discussions révèlent que la recherche pourrait alimenter la réflexion des municipalités fusionnées au sujet de la recomposition d'une politique familiale et au sujet de l'implication envers la famille de l'administration centrale, des arrondissements ou secteurs et des unités de voisinage.

• Une qualité de vie qui contre les problèmes sociaux et économiques affectant les familles

Les municipalités ont référé aux problèmes vécus par les familles. Les difficultés les plus souvent évoquées sont l'isolement, le suicide, le chômage, l'appauvrissement, le retrait des infrastructures économiques ou des services institutionnels du territoire, la démographie asymétrique, etc.

3. Une rétroaction progressive

Dès les rencontres avec les groupes de discussion, des textes courts, sous forme de cahiers de 25 à 30 pages, sur l'un ou l'autre thème intéressant les participants sont offerts. Il s'agit là d'une première étape de mise en contact direct avec des produits qui font la démonstration de l'accessibilité de la recherche.

Le projet compte deux modes de rétroaction pour diffuser les résultats de recherche en lien avec la tournée des municipalités. D'une part, nous produisons actuellement six documents écrits sur des sujets apparentés aux thèmes émergeant des groupes de dis-

ussion. D'autre part, divers colloques ont donné lieu à une rétroaction au fur et à mesure que la recherche progressait. Ainsi, des séances d'affiches ont été présentées au colloque du Carrefour action municipale et famille, tenu à Sherbrooke en 2002, et à la Conférence nord-américaine sur la famille, qui s'est déroulée à Longueuil en mai 2003. Un colloque organisé à l'Université du Québec en Outaouais en novembre 2003, dans le cadre d'une recherche financée par le ministère du Développement des Ressources humaines du Canada, a aussi permis de tenir un atelier sur les connaissances et les défis en lien avec la famille et le développement local. Parmi les résultats de recherche présentés, ceux du projet *Stimuler la pénétration de la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises* ont eu une place de choix. Les municipalités membres du CAMF avaient d'ailleurs une présence remarquée à ce colloque avec une délégation de près de 25 participants. Finalement, le prochain colloque du Carrefour action municipale et famille, qui aura lieu du 28 au 30 mai, à Shawinigan, propose plusieurs ateliers en lien avec des attentes des municipalités que notre projet a permis d'identifier.

Nous en sommes aux derniers milles de cette recherche-action. Les trois partenaires, le CÉRIS, le CAMF et la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille auront sans doute contribué, comme le titrait le projet, à *Stimuler la pénétration de la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises*. La collaboration se poursuit entre le Comité Recherche et développement du CAMF et le CÉRIS, afin d'assurer les lendemains de cette recherche.

LUCIE FRÉCHETTE, coordonnatrice,
CÉRIS, Université du Québec en Outaouais

JACQUES LIZÉE, directeur général,
Carrefour action municipale et famille

COLETTE LANTHIER, coordonnatrice à la recherche sur les familles et les enfants,
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir collabore à la recherche sur la famille et à ses applications concrètes

Familles et municipalités

De nombreuses mesures gouvernementales sont mises en place dans le but de favoriser la qualité de vie des familles ainsi que le maintien et l'accroissement du nombre de familles dans les municipalités. Parmi ces mesures, les politiques familiales en milieu municipal font depuis quelques années l'objet d'une attention particulière de la part du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL). Le ministère s'intéresse à la recherche et à ses applications afin de mieux répondre aux besoins des familles, incluant les adolescents et les enfants. Récemment, les composantes du sport et du loisir se sont ajoutées à la mission du ministère, rendant encore plus pertinente cette préoccupation envers les familles.

La réflexion stratégique, la veille et la recherche au MAMSL permettent d'anticiper les tendances qui influenceront le milieu municipal et de définir les stratégies pour satisfaire au mieux les besoins de la population. Un des objectifs ministériels est de soutenir les municipalités en proposant des outils de gestion et d'accompagnement pour leur faciliter la prise de décision en fonction, entre autres, de la démographie locale. La recherche en général, mais plus précisément les résultats d'une analyse de contenu des politiques municipales de la famille, contribueront à concrétiser cette orientation. Une telle recherche est présentement en cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous la direction du professeur-chercheur Michel de la Durantaye. Celle-ci touchera non seulement les politiques de la famille, mais abordera aussi les plans d'action locaux et régionaux en la matière.

Vingt ans d'accommodements pour la famille

Dès 1993, le MAMSL lançait un premier guide *Les municipalités et les familles*, qui brossait un portrait de l'évolution de la famille et suggérait une démarche accompagnée d'exemples pour

organiser les actions favorables envers elle. Ce guide a fait école depuis, jusqu'aux actuelles politiques municipales familiales. Entre temps, des études et documents de suivi furent produits pour compléter la réflexion de groupes de travail spécifiques qui, en 1999, donnèrent lieu à une autre publication pour répondre aux préoccupations des municipalités. Il s'agit du guide sur *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics* à l'intention des élus et des fonctionnaires pour le mieux-être des familles, des femmes et des aînés. Cette publication a été remise à jour au printemps 2003.

Récents implications

Le MAMSL soutient les activités du Carrefour action municipale et famille (CAMF) et sa Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation participe à divers comités du réseau des chercheurs en matière familiale. Dans ce but, le mandat de la répondante ministérielle auprès des clientèles comprend la possibilité de s'adjoindre des ressources internes pour collaborer aux travaux et aux activités des groupes de recherche qui réunissent praticiens et chercheurs universitaires.

Du côté du loisir familial, du sport et de l'activité physique, plusieurs initiatives sont venues concrétiser le support aux familles depuis le lancement du programme *Famille au Jeu* de Kino-Québec en 1993. *Plaisir sur glace* en est un exemple plus récent. Il s'agit d'une activité visant la promotion du patinage familial sur les glaces extérieures de quartier. Miser sur le plaisir d'être actif est un des messages préconisés par Kino-Québec pour promouvoir la pratique quotidienne d'activités physiques chez la population québécoise. *Plaisir sur glace* permet, de concert avec les municipalités du Québec, d'offrir des environnements favorables à la pratique du patinage en famille, de faire connaître les patinoires extérieures de quartier et de faire découvrir ou redécouvrir aux parents et à leurs enfants le plaisir de patiner en famille.

Le patinage est une activité physique hivernale accessible, peu coûteuse et très agréable. Il faut donc réduire les obstacles à la pratique d'activités physiques afin de donner le goût aux familles de patiner sur une base régulière. Réaménager les horaires de patinage familial des patinoires de quartier, proposer du patinage familial à tarif réduit, offrir des activités d'animation qui correspondent aux goûts et aux intérêts des groupes ciblés et planifier un endroit pour s'abriter ne sont que quelques exemples qui permettent une meilleure accessibilité et par le fait même une augmentation de l'achalandage sur les patinoires de quartier. L'an dernier, plus de 300 municipalités du Québec ont organisé des activités de patinage en famille sur plus de 400 surfaces glacées. Plusieurs activités, telles que des jeux, des courses à relais et des parties de hockey parents-enfants ont aussi été offertes à la population pour animer les surfaces glacées. Le calendrier des activités de *Plaisir sur glace* pour l'ensemble des régions du Québec est disponible, dès la mi-janvier, sur le site de Kino-Québec, à l'adresse suivante : www.kino-quebec.qc.ca.

Finalement, le MAMSL octroie aussi un soutien financier à l'organisation du colloque annuel du Carrefour action municipale et famille de même qu'à la remise des *Prix de la famille*. Au cours des prochaines années, le ministère entend continuer de supporter les activités mises de l'avant par le Carrefour. Des efforts sont également fournis pour sensibiliser les municipalités à la mise en œuvre de politiques familiales.

GINETTE BOUFFARD

Agente de planification socio-économique
Ministère des Affaires municipales, du Sport
et du Loisir

LORRAINE CROTEAU

Conseillère en activité physique

L'action en faveur des familles au niveau municipal

Union des municipalités du Québec, Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et Secrétariat à la famille (1988) *Agir pour les familles dans les municipalités*, Québec, Direction des communications du ministère des Affaires municipales, 7 p.

Cette brochure, réalisée par la Direction des communications du ministère des affaires municipales, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et le Secrétariat à la famille, convenait déjà, en 1988, de la «nécessité pour le monde municipal québécois de penser et d'agir davantage en fonction des familles» (*Agir pour les familles dans les municipalités*, 1988, p. 4). On peut y lire que «pour pouvoir concrétiser son engagement envers les familles, chaque municipalité devrait se doter d'un instrument particulier et permanent» (*Ibid.*, p. 6). L'on rajoute que «la nature de cet instrument ou mécanisme peut varier selon la taille et les caractéristiques de chacune» et qu'«il peut y avoir différentes formes en autant que ce mécanisme poursuivre les mêmes préoccupations» (*Idem.*).

Conseil de la famille (1989) *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, Québec, Gouvernement du Québec, 65 p.

Ce guide, un avis du Conseil de la famille destiné à l'époque à la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la famille, se voulait «un instrument de travail qui permettra aux élus et aux gestionnaires des différents ordres de gouvernement, comme aux responsables dans divers milieux – loisirs, affaires, services... – qui sont sollicités pour apporter un soutien aux familles, d'apprécier la qualité familiale des politiques, programmes et services destinés aux familles» (*Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, 1989, p. 1). Il avait également comme objectif de «faire le point sur les enjeux de la politique familiale québécoise et sur certains aspects de l'évaluation des politiques, programmes et services» (*Ibid.*, p. 3).

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Regroupement québécois du loisir municipal (1989) *Ma famille, ma ville, nos loisirs*, Québec, Gouvernement du Québec, 29 p.

Ce guide, une réalisation conjointe du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et du Regroupement québécois du loisir municipal, avait pour but, à l'époque, de suggérer des moyens d'arriver «à concrétiser l'engagement municipal en faveur des familles québécoises en lançant une invitation aux services de loisir municipaux et à leurs comités de loisir afin qu'ils pensent et agissent pour les familles» (*Ma famille, ma ville, nos loisirs*, 1989, p. 3). Et l'on rajoute que «le gouvernement municipal n'est pas qu'un pourvoyeur de services; il devient acteur de premier plan dans le débat sur la politique familiale au Québec» (*Ibid.*, p. 15).

Fédération des unions de familles (1989) *Guide du responsable municipal des questions familiales. L'action municipale en faveur des familles*, Montréal, Fédération des unions de familles, 18 p.

Publié par la Fédération des unions de familles, ce guide comprend des informations pertinentes destinées à l'élu nommé responsable des questions familiales au sein d'un conseil de ville (communément appelé «RQF»). L'on y traite notamment de l'approche de l'action municipale en faveur des familles, du rôle et des fonctions du responsable des questions familiales, des différents champs d'intervention de la municipalité en matière familiale et des étapes du développement de l'action municipale en faveur des familles à la Fédération des unions de familles.

Les Actes des colloques annuels du Carrefour action municipale et famille (1989-2002)

Chaque année, le Carrefour action municipale et famille tient son colloque annuel dans une municipalité hôte pour chacune des régions administratives, à tour de rôle. Ces colloques (il y en a eu 14 depuis 1989) donnent lieu à la publication d'actes manuscrits, documents de référence qui peuvent

se révéler fort utiles à qui désire en savoir davantage sur la question des politiques familiales municipales et de MRC. Pour plus de détails, consultez le site Web du Carrefour : www.carrefourmunicipal.qc.ca

Ministère des Affaires municipales (rédigé par Lise Jacob) (1993) *Les municipalités et les familles*, Québec, Gouvernement du Québec, Service de la formation municipale du ministère des Affaires municipales, 42 p.

Ce guide, conçu par le Service de la formation municipale du ministère des Affaires municipales de l'époque, a été produit dans le but «de favoriser des actions efficaces en faveur des familles et s'adresse aux élus municipaux ainsi qu'aux organismes familiaux et communautaires qui peuvent s'impliquer directement dans la définition et la réalisation des solutions à apporter à leurs besoins» (*Les municipalités et les familles*, 1993, p. 6) «La famille», nous dit-on, «est un thème intégrateur, ce qui suppose que toute politique, tout programme, service ou mesure municipale doit être resitué par rapport à la vie familiale» (*Ibid.*, p. 16). Dans cette optique, «l'ensemble des actions de la municipalité est susceptible d'avoir une incidence sur la vie des familles, qu'il s'agisse des façons de faire ou des actions nécessitant des dépenses» (*Idem.*).

CRAD, INRS-Urbanisation et Carrefour action municipale et famille (1994) *Concilier travail et famille. Le rôle des municipalités*, INRS- Urbanisation, 49 p.

Cette brochure, produite conjointement par le Centre de recherches en aménagement et développement de l'Université Laval (CRAD), l'INRS-Urbanisation de l'Université du Québec et le Carrefour action municipale et famille, présente brièvement l'évolution du rôle des municipalités en matière de conciliation travail-famille. Les pages 12 à 15 traitent spécifiquement des politiques familiales en milieu municipal.

Ministère des Affaires municipales (rédigé par France Lessard) (1994) *L'habitat et les familles. Guide à l'usage du milieu local*, Québec, ministère des

Affaires municipales et de la Métropole, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 40 p.

Ce guide interpelle les municipalités afin de les appuyer dans leur quête d'interventions pertinentes et durables en faveur des familles dans le domaine de l'habitation en général. Les municipalités y sont incitées à élaborer un portrait statistique des familles et de leurs lieux de vie et à détailler leurs attentes et leurs besoins en matière de logement, d'habitat, d'environnement résidentiel et d'accès à la propriété. Un cadre de référence leur est suggéré afin de les sensibiliser à une vision intégrée, à des actions concertées, à la participation comme stratégie d'action, à l'aide de moyens adaptables à la diversité des milieux locaux. Au sein de chacun des chapitres, sont exposées des propositions d'exercices ainsi que quelques suggestions d'actions et de principes à retenir.

Carrefour action municipale et famille (rédigé par Jacques Lizée) (1996) Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles, Saint-Lambert, Carrefour action municipale et famille, 82 p.

Ce guide propose une démarche afin de baliser l'élaboration d'une politique familiale et de plans d'action en plusieurs étapes. Il rappelle les principaux principes et critères d'appui à une vision centrée sur la qualité de vie des familles.

Les politiques familiales municipales locales et régionales au Québec : le portrait de la situation québécoise et l'analyse systématique des contenus (2003-2004)

La recherche en cours intitulée «Les politiques familiales municipales locales et régionales au Québec : le portrait de la situation québécoise et l'analyse systématique des contenus», sous la direction de Michel de la Durantaye, professeur-chercheur au Département des sciences du loisir et de la communication sociale, à l'UQTR, procède à l'analyse de contenu de toutes les politiques familiales municipales et régionales d'avant fusions adoptées au Québec. Le cadre d'analyse du projet comprend, entre autres, une revue de littérature, un cadrage théorique du projet, un cadrage méthodologique, la présentation des deux

grilles utilisées (de collecte de données et d'analyse de contenu) et l'interprétation des résultats.

Les objectifs de cette recherche sont de: 1) Faire l'inventaire des politiques familiales municipales et régionales, en dressant un répertoire complet, via une analyse de contenu systématique, par rapport à des paramètres standards; 2) Procéder à l'analyse détaillée du contenu des politiques familiales municipales et régionales, en utilisant des grilles et des catégories validées et standardisées; 3) Établir des études comparatives des contenus de ces politiques, non pas en dressant un palmarès des meilleures politiques, mais plutôt en les comparant par catégories; 4) Établir les concordances entre les politiques familiales et les types de mesures; 5) Établir un bilan ou portrait québécois de la situation des politiques familiales municipales et régionales, par champs d'intervention des municipalités en matière familiale; 6) Transférer les connaissances résultant de la recherche aux milieux concernés et de manière adaptée à leurs besoins.

Le volet municipal de l'action en faveur des familles au niveau provincial

Secrétariat à la famille (1989) Familles en tête. Plan d'action en matière de politique familiale 1989-1991, Québec, Gouvernement du Québec, 57 p.

Ce document rappelle qu'en décembre 1987, le gouvernement provincial a adopté un *Énoncé sur l'orientation politique et la dynamique administrative de la politique familiale*, dans lequel «le monde municipal était invité à élaborer et à mettre en place des mesures de soutien à la famille» (*Familles en tête. Plan d'action en matière de politique familiale 1989-1991* (1989), p. 21). Ce premier plan d'action gouvernemental en matière familiale mentionne clairement que le gouvernement, «dans un esprit de concertation, a entrepris de collaborer avec les municipalités afin que les

besoins des familles, en particulier celles qui ont de jeunes enfants, soient davantage pris en compte dans l'exercice de leurs responsabilités» (*Ibid.*, p. 41).

Pour ce faire, il est dit que le gouvernement entendait : «1) Mettre en place une politique de tarification familiale visant les équipements du gouvernement, de ses organismes et de ses mandataires; 2) Adopter pour les familles un modèle semblable à celui des programmes d'accès à l'égalité lors de l'octroi de subventions gouvernementales pour le développement d'équipements et d'activités dans le secteur culturel ainsi que dans le secteur du loisir pour les familles; 3) Promouvoir une approche familiale auprès de ses mandataires et des municipalités dans l'offre de services des

activités culturelles et de loisir et favoriser le développement de services afin de faciliter aux parents l'accès aux activités culturelles et de loisir; 4) Produire des guides à l'intention des municipalités portant sur les activités et les équipements des secteurs du loisir et de la culture, sur le loisir familial et pour certains groupes comme les adolescents et les filles, ainsi que sur la pratique familiale de l'activité physique» (*Ibid.*, p. 45-46).

Secrétariat à la famille (1992) Familles en tête. 2^e Plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994, Québec, Gouvernement du Québec, 51 p.

Le gouvernement du Québec, au chapitre 4 de son 2^e plan d'action en matière familiale,

Le volet municipal de l'action en faveur des familles au niveau provincial

énonce comme une de ses grandes orientations d'«améliorer le milieu de vie des familles». Un des objectifs spécifiques de ce chapitre consiste à «Accroître l'engagement des municipalités à l'égard des familles».

Dans cette optique, les mesures suivantes y sont suggérées, aux pages 42 et 43 : «Inviter les municipalités à développer des mécanismes de concertation en matière de politique familiale, regroupant notamment des personnes des organismes familiaux et des services municipaux, scolaires, sociaux, de santé et de garde; Inviter les autorités municipales à développer de nouvelles formules en matière de services aux familles; Apporter un soutien financier et technique aux organismes familiaux oeuvrant dans l'ensemble du Québec pour certaines activités entreprises en collaboration avec les municipalités; Assurer la promotion de la politique familiale lors des congrès et des colloques réunissant des représentants municipaux et inviter les unions municipales à instituer un atelier sur la famille lors de leur congrès annuel; Produire une vidéo illustrant des solutions à certains problèmes d'aménagement, en vue d'améliorer la qualité de vie des familles».

Secrétariat à la famille (1995) *Familles en tête 1995-1997. Plan d'action des partenaires en matière de politique familiale*, Québec, Gouvernement du Québec, 137 p.

Dans ce troisième plan d'action gouvernemental en matière familiale, il est clairement mentionné que «les municipalités sont les premières intéressées lorsqu'il est question de l'amélioration du milieu de vie des familles» (*Familles en tête 1995-1997. Plan d'action des partenaires en matière familiale*, 1995, p. 97). Elles constitueraient «le pivot central autour duquel tous ceux et celles qui doivent intervenir sur le plan local et régional sont appelés à se concerter pour répondre aux besoins diversifiés des familles» (*Idem*). Certaines mesures touchant directement le palier municipal se retrouvent dans le document sous la rubrique «Développement d'outils pour l'intervention en milieu municipal et diffusion d'informations aux familles», aux pages 102 et 103.

Levaque Charron, Renée (1999). *Sécurité dans les milieux de vie. Pour le mieux-être des citoyens, citoyennes et des familles. Guide à l'intention des municipalités, pour le Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie de la Table sectorielle du milieu municipal*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, ministère des Affaires municipales, 69 p. et annexes.

Ce guide s'adresse aux responsables municipaux des préoccupations relatives à la sécurité des familles sur leur territoire. C'est un outil de référence qui propose un langage commun ainsi qu'un processus de concertation. Des principes y sont établis afin de baliser une démarche de planification susceptible d'être appliquée à des interventions en milieu urbain, périurbain et rural. La sécurité du milieu de vie y est présentée sous forme d'une valeur à développer par la municipalité, elle-même considérée maître d'oeuvre et partenaire essentiel en ce domaine. On y suggère un cheminement afin d'en faciliter la prise en compte à travers tous les domaines d'intervention habituel au milieu municipal. Des exemples de démarches entreprises par des municipalités de tailles diverses y sont également exposés.

Ministère des Affaires municipales (1999) (rédigé par Christine Lajoie) *Les aménagements et la sécurité dans les lieux publics. Guide à l'usage du milieu local*, Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 83 p.

Ce guide est la contribution du ministère des Affaires municipales et de la Métropole à la Table Québec-Municipalités, dans le cadre du 3^e plan d'action famille 1995-1997. L'étude vise à sensibiliser les responsables municipaux et tous les intervenants qui ont quelque responsabilité dans l'organisation du milieu de vie à l'égard de la sécurité des personnes fréquentant les lieux publics mais surtout les espaces de circulation. Des études et des réflexions collectives, de même que des interventions concrètes, voire des stratégies publiques, ont mis en lumière des solutions qui peuvent inspirer

des améliorations aux aménagements des lieux publics qui nous sont familiers et dont nous assumons la responsabilité civique. Ainsi, on reconnaît maintenant un certain nombre de critères qui permettent de cerner adéquatement les conditions d'une meilleure sécurité, pour les familles notamment, en ces lieux. S'inspirant de solutions en vigueur dans divers pays, le guide, abondamment illustré, réfère essentiellement à des situations puisées dans les milieux que nous fréquentons au quotidien.

Ministère de la Famille et de l'Enfance (2002) *Le Québec en amour avec la famille. Plan concerté pour les familles du Québec*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 41 p. et annexes.

Ce document, qui comprend 23 mesures, avait deux objectifs, soit de «mobiliser l'ensemble des partenaires de la politique familiale, tant ceux du milieu gouvernemental que ceux des organismes non gouvernementaux» et de pouvoir «orienter la conception d'activités, de mesures ou de projets autour des trois axes prioritaires, à savoir le soutien au rôle parental, l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles et la conciliation famille-travail» (Plan concerté, 2002, p. 17).

L'on y rappelle que les municipalités sont des acteurs importants lorsqu'il est question du bien-être et de la qualité de vie des familles, car ce sont les municipalités qui peuvent, par exemple, «aménager les voies piétonnières et les pistes cyclables reliant les centres de la petite enfance, l'école, le centre communautaire, l'hôtel de ville, les centres commerciaux et les zones résidentielles, créer des centres de loisirs intergénérationnels, accroître le nombre de logements sociaux ainsi qu'établir des trajets et des horaires de transport en commun adaptés aux besoins des parents, des enfants et des grands-parents» (Plan concerté, 2002, p. 29).

Il y est fait mention, également, de la mise à l'ordre du jour des politiques familiales municipales à la Table Québec-Municipalités (TQM), table qui apparaît comme «le forum idéal pour mobiliser les représentantes et les

représentants municipaux et examiner les aménagements législatifs ou administratifs qui pourraient être faits par l'État afin d'améliorer les performances municipales dans l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles» (Plan concerté, 2002, p. 30).

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (rédigé par Christine Lajoie) (2003) *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles. Document d'appui au soutien technique offert aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique familiale existante*, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction des communications, 2^e édition, 23 p.

Ce guide du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, «élaboré en vue d'appuyer le programme de soutien à l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Plan concerté pour les familles du Québec», a pour but de : 1) faire ressortir l'importance du rôle des municipalités à l'égard

des familles et de leurs membres; 2) proposer certaines pistes, non exploitées suffisamment jusqu'ici, qui pourraient orienter l'action des municipalités engagées dans une démarche concrète à l'égard des familles et, enfin; 3) mieux faire connaître la démarche du monde municipal dans l'élaboration des politiques familiales municipales (p. 7).

Le document est subdivisé en quatre sections. La première traite du contexte de l'action en faveur des familles, au niveau du gouvernement du Québec mais aussi au niveau du monde municipal. Les dates charnières de la démarche d'élaboration de la politique familiale provinciale, de même que les principaux partenaires du palier municipal, y sont présentés. La seconde présente un bilan sommaire des politiques familiales existantes, affirme les rôles de la municipalité sur le plan socio-économique et en matière de concertation, traite des particularités de l'action en faveur des familles en milieu urbain et rural et donne des exemples de partenariats possibles entre le gouvernement provincial et les municipalités. Dans la troisième, il est question du nouveau paysage municipal, de la gestion du temps et

de l'espace et des services aux citoyens. La dernière section expose, quant à elle, le contexte social actuel (diversité des modèles familiaux, pauvreté, isolement, marginalisation, etc.), les principes à la base de l'action en faveur des familles, tant au niveau municipal que provincial (accessibilité, intégration, équité, sécurité, etc.) ainsi que les principaux domaines de l'intervention municipale à l'égard des familles (habitation, loisirs, culture, transport, etc.).

ÉLIZABETH COUTU

Agente de recherche et de communication

avec la collaboration de CHRISTINE LAJOIE, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

UN NOUVEAU BULLETIN SUR L'ACTION MUNICIPALE EN FAVEUR DES FAMILLES : MUNICIPALITÉ & FAMILLE

Le Carrefour action municipale et famille publie, depuis peu, un bulletin d'information qui paraîtra quatre fois l'an : en janvier, avril, juillet et octobre. Cette publication, intitulée *Municipalité & Famille*, sera consacrée aux réalisations des membres du Carrefour, aux résultats des recherches entreprises en collaboration avec le Carrefour, à la situation de son réseau, à l'annonce d'événements et de références de lectures portant sur la famille, à des articles concernant les familles du monde et, bien entendu, au développement des politiques familiales municipales et régionales au Québec.

Ce bulletin d'information est destiné aux membres du Carrefour, ainsi qu'aux organismes et réseaux concernés par l'action municipale en faveur des familles. Il est disponible sur le site Internet du Carrefour, au www.carrefourmunicipal.qc.ca. Le premier numéro (vol. 1, no. 1), paru en janvier, traitait entre autres des municipalités qui travaillent sur leur politique familiale, préoccupées par le développement local en faveur d'un milieu de vie accueillant pour les enfants et leurs parents.

Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées

CHAMBERLAND, CLAIRE (2003) SAINTE-FOY, P.U.Q., 396 P.

Il est impossible d'exposer dans une courte recension l'ensemble des thèmes et nouveaux concepts développés dans cette importante publication de Claire Chamberland : cela nécessiterait un trop long article. Je ne présenterai donc que certaines idées-forces qui me semblent parmi les plus novatrices, tant pour la recherche et l'enseignement que pour la pratique. Le titre même est audacieux : il reflète l'intention de l'auteure de jeter des passerelles théoriques et conceptuelles entre deux problématiques où les chercheurs aussi bien que les intervenants travaillent habituellement en silos. Par cette publication, l'auteure relève un défi à la fois pertinent et hautement d'actualité puisque les intervenants souvent confrontés à ces doubles réalités ont tendance à privilégier une problématique au détriment de l'autre.

Le mythe de la convergence des intérêts de la femme et de l'enfant

Dans le premier chapitre concernant la violence à l'endroit des femmes et des enfants en contexte familial, l'auteure situe historiquement et culturellement les liens entre la violence et les enjeux liés à la lutte des femmes pour l'égalité et pour la protection des enfants. Faisant un rapide tour d'horizon du développement des luttes féministes, l'auteure note qu'il existe d'importantes différences dans l'analyse de la violence au sein du mouvement des femmes. D'une part, il y a le courant le plus répandu qui associe la victimisation des enfants et des femmes à la domination masculine.

Selon cette perspective, le déterminant principal de la violence privée réside dans l'inégalité des genres. Une perspective plus récente remet en question cette vision qualifiée de monolithique au sein de laquelle les analyses précédentes, bien que pertinentes, seraient insuffisantes pour expliquer les différentes réalités familiales. Cette nouvelle perspective avance que la famille serait un lieu de relations de pouvoir non seulement entre les genres mais aussi entre les âges. Cette nouvelle compréhension remet ainsi en question le mythe de la convergence des

intérêts des femmes et des enfants : les femmes, comme parents, sont en relation de pouvoir par rapport aux enfants, et non en rapport de réciprocité, ce qui autorise la possibilité d'intérêts divergents et donc, de violence, cette fois «parentale».

Cette ouverture théorique permet de résoudre sur le plan de la pratique un certain dilemme quant à la manière d'intervenir dans le contexte de concomitance de violence parentale et violence conjugale : doit-on privilégier les intérêts de l'enfant victime d'abus parental ou ceux de la femme victime de violence conjugale? C'est d'ailleurs un des thèmes qui sont abordés au chapitre cinq, rédigé par Geneviève Lessard, professeure à l'École de service social à l'Université Laval, et intitulé : «Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la violence parentale». Lessard y aborde un certain nombre de pistes prometteuses, notamment celles permettant d'intégrer les points de vue féministe et systémique, par exemple, en violence conjugale : «l'agresseur est responsable de sa violence, alors que la victime est responsable de sa protection» (pp. 303-304).

Repenser la notion de «pouvoir»

Une autre contribution majeure de cette publication est la définition de la notion de «pouvoir», un concept central dans la compréhension et dans la construction sociale de la violence privée. En s'inspirant de la définition du pouvoir de Michel Foucault, l'auteure propose une alternative à ce concept et en élargit la portée : le pouvoir n'est plus seulement envisagé comme un rapport strict de domination/subordination, mais il est «coextensif au corps social, omniprésent et se [transformant] en micro-pouvoirs» (p. 21). Dans cette perspective, la femme violentée, bien que victime, conserve quand même un certain pouvoir, notamment celui qu'elle exerce comme adulte envers ses enfants. Ainsi, elle peut à la fois être dans le rôle de victime comme conjointe, et dans le rôle d'agresseur comme parent.

La négligence est-elle de la violence envers l'enfant?

Est-ce que la négligence parentale est de la violence ou de l'abus? Voilà une autre question que soulève Chamberland et qui ne fait pas l'unanimité entre chercheurs dans les problématiques de la violence conjugale et de la maltraitance envers les enfants. L'auteure suggère que «l'absence d'action qui crée une [menace au développement et à la sécurité des enfants] serait considérée comme une agression à potentiel de violence... On peut penser que la négligence faite aux enfants a un potentiel de violence plus grand que celle faite à un adulte» (p. 30).

L'auteure ajoute toutefois qu'il faut se demander «comment qualifier la négligence de la société quand il s'agit de protéger des femmes menacées de mort par leur conjoint?» (*Idem*). Chamberland montre ici une fois de plus son souci d'ajouter de la complexité dans notre lecture des différentes formes que revêt la violence en contexte familial. On peut ainsi concevoir ces réalités comme étant à la fois plurielles et interreliées, au lieu d'en opposer une au profit d'une autre.

Cognitions et représentations de la violence : tenir compte de la conscience de tous les acteurs concernés

Les chapitres trois et quatre mettent l'accent sur la pertinence de connaître le point de vue de tous les acteurs pour une compréhension plus complexe de la violence privée. Concernant les cognitions dans les systèmes violents, Chamberland suggère dans le chapitre trois que, pour bien saisir la complexité des systèmes violents, il faut établir des liens entre les émotions et les comportements et ce, tant au niveau des agresseurs que des victimes : «Quels sont les systèmes de croyances qui viennent valider les sentiments [de l'agresseur qui se sent menacé], cautionner le recours à certaines stratégies agressives et empêcher l'inhibition de réponses dangereuses pour la victime? Quels sont les systèmes cognitifs et

émotifs qui accentuent sa tolérance ou son sentiment de responsabilité face à l'agression dont elle est victime?» (p. 122). Pour bien connaître ces stratégies, Chamberland cite certaines recherches récentes (notamment des thèses de doctorat) concernant, entre autres, le développement des représentations de la violence chez les agresseurs (parents et conjoints).

L'auteure suggère par ailleurs de recourir aux connaissances développées, notamment, dans la rencontre des domaines de la psychologie sociale, des sciences cognitives et des théories liées au traitement de l'information afin de pouvoir conceptualiser la violence familiale de façon plus dynamique : «L'intégration de ces savoirs [permet] de voir comment les représentations de la réalité se construisent, se modifient, influencent la perception de la violence ainsi que la façon d'y réagir» (p. 123). Elle poursuit sa réflexion en ajoutant que les approches cognitivo-comportementales fréquemment utilisées dans le traitement de la violence comportent certaines limites, dans la mesure où elles n'explorent pas les aspects émotifs associés aux comportements et attitudes : «Ces [attitudes] ne font pas que refléter un jugement froid et cognitif, mais sont

fortement empreintes d'émotions activées par ces évocations [...] le traitement de l'information n'est pas que cognitif, il est aussi émotif; l'attitude peut également être un moyen de défense et un instrument pour maîtriser la réalité» (p. 132).

À qui la faute? Les attributions des conjoints et des parents qui usent de violence

Ainsi, pour mieux saisir de l'intérieur la rationalité de l'acteur (en l'occurrence le conjoint ou le parent agissant de la violence), l'auteure suggère également l'utilisation de concepts comme celui de l'attribution, des théories de l'information sociale et de la théorie des représentations sociales, ce qui ouvre sur une compréhension dynamique des processus à l'origine de la violence. Cette compréhension permet de s'éloigner d'une certaine logique morale qui entraîne une intervention de type contrôle social, pour ouvrir la voie à un type d'intervention qui s'appuie davantage sur ce que vivent les parents et les conjoints aux prises avec la violence. Dans cette perspective, le parent violent ou négligent – comme le conjoint violent – est alors moins un adversaire à neutraliser qu'une personne humaine à aider.

Construire des passerelles : ouvrir des perspectives et éviter les invectives

L'objectif principal de l'auteure étant de «proposer un cadre conceptuel permettant de construire des passerelles entre les écrits sur la violence conjugale et ceux sur la violence parentale» (Chamberland: 322), on peut conclure qu'à ce titre, sa proposition est très riche et ouvre la voie à un fructueux dialogue. Souhaitons que ces passerelles se développent et qu'y circulent non seulement les écrits, mais aussi les chercheurs et les intervenants. Il s'agit d'une contribution émanant d'une chercheuse dont les travaux s'inscrivent dans le champ de la violence parentale et avec une lunette écologique; il sera intéressant, comme le souligne l'auteure, de lire d'autres apports théoriques émanant des milieux de la recherche en violence conjugale afin que «nos solutions soient aussi généreuses que nos explications sont complexes» (p. 352).

PIERRE TURCOTTE, Ph.D.
Professeur adjoint
École de service social, Université Laval

Généalogie de la morale familiale

LENOIR, REMI (2003) PARIS, ÉDITIONS DU SEUIL, 587 P.

«S'interroger sur la famille, c'est nécessairement questionner le fondement de l'ordre social». «La famille est à la fois une structure cognitive qui permet de penser le monde social, et une structure sociale selon laquelle l'ordre social est construit et se reproduit». «L'État moderne n'aura de cesse de fabriquer légalement une famille au moyen de dispositifs assurant (sa) permanence».

Le ton est donné. Remi Lenoir, disciple de Bourdieu, veut montrer que ce que nous nommons «famille» est un construit historique, social et politique. La construction de la famille par les démographes, par exemple, est passée par la mise en place d'indicateurs qui ont servi à l'État à «l'instrumentalisation des structures familiales dans la gestion des populations». L'État lui-même participe à cette construction par le développement de politiques familiales, «c'est-à-dire de la morale de la vie sociale». À la limite, écrit encore Lenoir, en conclusion, «La famille n'est qu'un mot, mais un mot qui a une

histoire dans laquelle s'engendrent les multiples significations qui lui sont consciemment ou inconsciemment attachées et qui sont autant de catégories selon lesquelles est perçu le monde social».

Il faudra près de six cents pages à l'auteur pour étayer ses analyses. Disons-le tout de suite, l'essentiel du livre porte sur une longue rétrospective historique de la construction du champ de la famille en France et des multiples pouvoirs en jeu (politiques, économiques, religieux, etc.). L'intérêt du livre tient surtout à son introduction et au premier chapitre, qui en présente les fondements. Par la suite, on peut assez rapidement se rendre au dernier chapitre, qui fait référence à «l'effondrement des bases sociales du familialisme» et à la crise actuelle, particulièrement visible dans la transformation du droit de la famille, mais aussi dans les tensions actuelles entre politiques familiales et politiques sociales.

Par delà une rhétorique qui se complait dans les affirmations chocs, on doit reconnaître à l'ouvrage le mérite d'une sorte de relativisation absolue de nos conceptions de la famille. Les notions de «famille» et de «milieu familial» ont perdu une unité qu'elles n'ont sans doute jamais vraiment eue; leurs frontières sont mobiles, changeantes au gré de la dynamique des rapports historiques et politiques. Les thématiques actuelles et les conceptions sont ancrées dans l'histoire de la famille elle-même; ses transformations, au fil du temps, ont déterminé en grande partie les objets de recherche, les thèmes dominants, les politiques du moment. Autrement dit, la famille constitue une donnée culturelle et historique.

GILLES PRONOVOST

Forum sur le soutien économique aux familles (13 novembre 2003)

Le 13 novembre dernier, s'est tenu, à Montréal, un forum consacré à la question du soutien financier aux familles québécoises, organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance, dont le thème était : «Soutien économique aux familles, oui, mais comment?». Comme entrée en matière à la journée, Mme Nicole Boily, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, a illustré brièvement la situation économique des familles en faisant ressortir, entre autres, l'évolution des taux de natalité, de monoparentalité et de recombinaison familiale, de même que celle des revenus familiaux et du taux d'activité des femmes.

Puis, Alain Noël, professeur au département de science politique de l'Université de Montréal et directeur du Centre de recherche sur les politiques et le développement social, a traité du modèle de fonctionnement québécois en ce qui a trait au soutien économique aux familles, en comparant nos politiques et nos institutions en la matière à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Pour ce faire, il a procédé à une comparaison des mesures d'aide destinées aux familles dans différents pays industrialisés, en faisant ressortir trois modèles, à savoir le modèle libéral (qu'il a illustré par le cas des États-Unis), le modèle conservateur (représenté par l'Allemagne) et le modèle social-démocrate (illustré ici par la Suède).

Ensuite, Pierre Fortin, professeur au Département des sciences économiques de l'UQAM, a traité de l'adaptation des politiques publiques aux véritables besoins et aux nouvelles réalités des familles québécoises. Il en vient à la conclusion que même ciblée, l'aide purement financière a un impact limité sur le développement des enfants vivant au sein de milieux défavorisés. Par contre, en offrant parallèlement à cette aide financière de meilleurs services à ces familles, les bénéfices n'en seront que plus significatifs.

En après-midi, les participants avaient le choix d'assister à l'un des ateliers suivants : l'atelier 1, «Comment assurer le soutien économique tout au cours du cycle de vie des familles?», avec Francine Lepage (Conseil du statut de la femme) et André Lareau (Université Laval, Faculté de droit); l'atelier 2, «Comment assurer le soutien économique aux familles avec de jeunes enfants?», avec Claudette Pitre-Robin (Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie) et Pierre Lefebvre (UQAM, Département des sciences économiques); l'atelier 3, «Comment assurer le soutien économique en tenant compte de la diversité des familles et de la mouvance des parcours de vie conjugale et familiale?», avec Patrick Villeneuve (Université Laval, École de service social) et Sylvie Lévesque (Fédération des

associations de familles monoparentales et recomposées du Québec) et l'atelier 4, «Comment assurer le soutien économique aux familles vivant des situations de précarité financière?», avec Ruth Rose (UQAM, Sciences économiques) et Carole Gélinas (Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal).

Pour clore l'événement, un «droit de parole» a été animé par Françoise Guénette, journaliste bien connue. La question dont on devait débattre était celle-ci : «Êtes-vous favorable à l'universalité de l'aide financière aux familles?», avec, en trame de fond, le dilemme suivant : «Devrions-nous privilégier un soutien économique s'adressant à toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenu (principe d'équité horizontale), ou devrions-nous plutôt réserver ce soutien aux familles les plus démunies (principe d'équité verticale)?» Les panélistes et les participants présents au droit de parole se sont prononcés, en majorité, pour la première option, celle de l'universalité.

ÉLIZABETH COUTU
Agent de recherche et de communication

Journée d'étude de la COFAQ (14 novembre 2003)

La Confédération des Organismes Familiaux du Québec (COFAQ), en collaboration avec l'Association Liens Pères Enfants de Québec, a tenu, le 14 novembre dernier, une journée d'étude sur le thème «Nos enfants ont droit à leurs deux parents?».

À cette occasion, les participants provenant de divers milieux ont pu mettre en commun leurs réflexions et leurs suggestions, tout en présentant leurs projets respectifs. La question suivante a guidé les échanges la journée durant : «Lors d'une rupture, qu'est-ce que notre société fait, mais surtout qu'est-ce qu'elle devrait faire pour que l'enfant maintienne des liens significatifs avec ses deux parents?».

M. Claude Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, était présent à l'ouverture : il a fait une courte allocution, avant la conférence d'ouverture, où il a fait part aux participants de sa volonté de déposer un plan d'action pour les enfants, projet pour lequel la COFAQ a manifesté beaucoup d'intérêt. La conférence d'ouverture, intitulée «Grandeurs et misères de la parentalité moderne», avait été confiée à Jacques Grand'Maison, sociologue, théologien et éducateur. Ce dernier a élaboré autour de trois courants, dans notre société actuelle, qui marquent l'éducation des enfants, soit le refus des limites («on peut tout avoir, tout faire et tout se permettre»), l'indifférenciation (nier les

différences de générations, de sexes et de rôles) et la désinstitutionnalisation de la famille (le sort de la famille repose aujourd'hui sur le contrat qui lie le couple). M. Grand'Maison a terminé en soulevant la question suivante : «Quelles valeurs voulons-nous transmettre à nos enfants, les parents de demain?».

Ensuite, les participants ont eu à choisir entre cinq ateliers, portant sur les secteurs suivants : 1) santé et services sociaux; 2) services de garde; 3) services éducatifs; 4) services juridiques et 5) services communautaires. Chaque atelier bénéficiait de la présence de personnes-ressources provenant du milieu de l'intervention, mais aussi du

milieu de la recherche. À la fin de la journée, une plénière, suivie d'une « synthèse-action » puis d'une période de questions, ont clôturé l'événement.

Mentionnons que lors de cette journée, il a été souligné que le fait, pour un enfant, d'être privé de contacts réguliers avec l'un de ses parents (son père, le plus souvent) contrevient directement à l'article 9,3 de la Convention relative aux droits de l'enfant, développée par les Nations Unies et entérinée par le Canada en 1989, article qui stipule que «Les États doivent respecter le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un deux d'entretenir réguliè-

rement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant» (Cahier du participant, p. 2). Il est à noter qu'un comité de suivi sera formé afin de poursuivre la réflexion, sur les plans social, politique, juridique et culturel, sur la question du maintien de liens significatifs que l'enfant a le droit d'avoir avec ses deux parents, même s'ils sont séparés.

En terminant, une réflexion amenée par une intervenante qui a fait remarqué le changement d'attitude provoqué chez des parents séparés, seulement en changeant les termes

qu'ils employaient. On peut dire «mon ex-mari» ou «mon ex-femme», en parlant de la personne que l'on a quittée, ou qui nous a quitté. Nous parlons alors d'un lien horizontal (conjugalité) qui s'est cassé. Mais on peut aussi dire «le père de mon enfant» ou «la mère de mon enfant», en parlant de cette même personne. Nous référons, dans ce cas, à un lien vertical (filiation) qui sera toujours là. Ça fait toute la différence.

ÉLIZABETH COUTU

Agente de recherche et de communication

«Des enfants pour le Québec» (3 décembre 2003)

Le 3 décembre dernier, avait lieu, à Montréal, la conférence ayant pour titre «Des enfants pour le Québec», organisée conjointement par La Presse et Radio-Canada. L'allocation d'ouverture avait été confiée à Lucien Bouchard, qui a dépeint le portrait de la société des années 60 et 70, portrait général ponctué d'anecdotes personnelles de l'ex-premier ministre. Lors de cette journée, quatre ateliers ont permis aux participants d'échanger sur différentes facettes de la problématique, à savoir la dénatalité au Québec.

Le premier, intitulé «La famille moderne est-elle faite pour avoir des enfants? Et celle de demain?» était animé par Pierre Maisonneuve, de Radio-Canada, et regroupait les panélistes suivants : Irène Théry, de l'École des hautes études en sciences sociales, à Marseille (via satellite); Nicole Boily, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance; Pascale Pontoreau, journaliste et auteure, et Simon Langlois, professeur au Département de sociologie de l'Université Laval. L'on y a mentionné que les couples qui ne veulent pas d'enfants n'en auront probablement pas plus si l'on valorise davantage la parentalité. Par contre, il en serait tout autrement pour de jeunes parents ayant déjà un enfant, qui en voudraient probablement un deuxième.

L'animation du second atelier, «Scénarios d'avenir, conséquences pour la société», avait été confiée à Pascale Nadeau, journaliste à Radio-Canada. Les conférenciers invités à

débattre des effets de la dénatalité étaient Évelyne Lapierre-Adamcyk (professeur au Département de démographie de l'Université de Montréal, membre du Centre inter-universitaire d'études démographiques), Dr Réjean Hébert (médecin gériatre, Institut du vieillissement des Instituts de recherche en santé du Canada) et Georges Mathews (économiste, démographe, consultant et essayiste). Il y a été question, entre autres, de l'adaptation des services aux nouveaux besoins de la population vieillissante.

Le troisième atelier avait pour titre «Ce qui se passe ailleurs, les solutions». Animée par Katia Gagnon, de La Presse, cette table ronde internationale regroupait Richard Jackson (Center for Strategic and International Studies, aux États-Unis), Jean-Claude Chesnais (Institut National d'études démographiques, en France), Ralf E. Ulrich (professeur en démographie à l'Université de Humboldt, en Allemagne) et Élisabeth Landgren Möller (statisticienne, démographe et sociologue à Stockholm, en Suède). Les panélistes ont présenté des statistiques et des résultats de mesures en place chez eux, pour tenter de trouver des pistes d'action chez nous.

Le quatrième atelier, «Les jeunes d'aujourd'hui veulent-ils, voudront-ils être parents?», animé par Yves Boisvert, de La Presse, a permis aux participants d'entendre ce que Richard Cloutier (professeur à l'École de psychologie de l'Université Laval et chercheur au Centre

jeunesse de Québec), Johanne Charbonneau (professeur à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, Montréal) et le Dre Vania Jimenez-Sigouin (Unité de médecine familiale au CLSC Côte-des-Neiges et directrice de la recherche en médecine familiale, à l'Université McGill) avaient à dire sur les valeurs de la génération montante. Pour un enfant, c'est quoi être parent? Et lui, veut-il en être un plus tard?

Précisons que l'heure du dîner a été bien remplie également, avec la conférence de David K. Foot, intitulée «The Economic Consequences of Low Fertility», inspirée de l'ouvrage qu'il a co-écrit, best seller en anglais comme en français : *Entre le boom et l'écho*.

Une petite anecdote, en terminant. Certaines femmes étaient venues à l'événement avec leur bébé, par choix ou non. Paradoxalement, les bambins n'étaient pas nécessairement les bienvenus dans la salle de conférence, bien que l'on y débattre des conséquences du faible taux de natalité dans plusieurs domaines de la vie en société. Si, à l'intérieur, d'aucuns faisaient les gros yeux au son de leurs gazouillis, à l'extérieur de la salle, une équipe des médias qui couvrirait l'événement n'en avait que pour eux : on a demandé aux mères de figurer à l'arrière-plan des entrevues, avec leur bébé, pour faire plus crédible... Certes, on veut des enfants, mais on ne veut pas qu'ils dérangent.

ÉLIZABETH COUTU

Agente de recherche et de communication

Le responsable des questions familiales (RQF)

Au sein des conseils municipaux se préoccupant du bien-être des familles, un conseiller est ordinairement nommé comme *responsable des questions familiales*. De par son rôle de catalyseur au sein de son conseil municipal, cet élu contribue à l'avancement de la cause de la famille de diverses façons : en analysant les besoins des familles de sa municipalité, dans différents domaines; en dégagant les priorités d'action; en suggérant à son conseil municipal des actions novatrices à entreprendre, dans divers champs de compétences de la municipalité; en assurant le lien entre le conseil municipal et les organismes familiaux et communautaires sur son territoire; en favorisant la concertation entre tous les intervenants oeuvrant auprès des familles, pour éviter les dédoublements de temps et d'argent et en sensibilisant les autres élus municipaux à la cause de la famille (*Les municipalités et les familles*, 1993, p. 11).

Le concept «Qualité-famille»

Ce concept, véhiculé depuis plusieurs années par le Carrefour action municipale et famille, permet, à l'aide de critères précis, d'identifier le «spécifique famille» dans l'intervention en milieu municipal. Il s'adresse à tous ceux et celles, élus ou non, qui s'intéressent à l'action en faveur des familles au niveau municipal et permet de reconnaître les mesures «familles» des mesures simplement «citoyennes». Par mesures familles, nous entendons ici des mesures collectives qui ont un impact positif sur l'entité familiale, en tant que tout significatif et intégrateur. Les mesures que l'on dit citoyennes, pour leur part, sont destinées à des individus ou des tranches ciblées de la population. Celles-ci réduisent l'intervention municipale à une série d'actions ciblées par «clientèles» : on segmente l'offre de services pour toucher le plus de citoyens. Précisons que les mesures citoyennes ne nuisent pas obligatoirement à la famille, mais qu'elles ne répondent pas nécessairement non plus à ses besoins.

Le concept «Qualité-famille» a pour principaux objectifs : «d'accompagner les partenaires du milieu municipal dans le processus et les étapes qui conduisent à l'identification du spécifique famille; d'alimenter une réflexion sur les diverses réalités et composantes des familles d'une communauté; de faciliter les échanges entre plusieurs partenaires préoccupés par le mieux-être des familles et de situer l'implication des familles» (*Actes du 9^e colloque du Carrefour*, 1997, p. 21-22).

ÉLIZABETH COUTU

LA MUNICIPALITÉ, UN MILIEU DE VIE ÉNERGISANT! 16^e Colloque sur l'action municipale et les familles 28, 29 et 30 mai 2004

Le prochain colloque du Carrefour action municipale et famille aura lieu pour une première fois en Mauricie, alors que la ville de Shawinigan recevra le 16^e colloque annuel de l'organisation. Cet événement d'envergure provinciale constitue une occasion privilégiée de réunir tous ceux et celles pour qui la famille est une priorité et qui souhaitent être «contagieux» à cet égard. Inscrivez dès maintenant ces dates à votre calendrier!

Pour toute information concernant ce colloque, contactez Isabelle Lizée, agente de communication : par téléphone, au (450) 466-9777, ou par courriel, via le isabelle.lizee@carrefourmunicipal.qc.ca.

À venir ...

Notre prochain numéro (printemps 2004) aura pour thème : «Les communautés culturelles». À surveiller!

Le numéro suivant (été 2004) sera un bulletin spécial consacré à la programmation du colloque du CDRFQ, «Qu'attend-on des jeunes d'aujourd'hui?», qui aura lieu vendredi le 5 novembre 2004, à l'UQTR.



est le bulletin de recherche du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec. Le Conseil a pour mission de promouvoir la recherche sur la famille et de contribuer à la diffusion et à la mise en application de ses résultats dans les milieux de pratique.

Éditeur

Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)
80, chemin du Passage, suite 340
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 2M2
Site Internet : www.uqtr.ca/cdrfq
Courriel : cdrfq@bellnet.ca

Comité exécutif

Jean-Pierre Lamoureux, président
Manon Bourbeau, vice-présidente
Laurent Roy, secrétaire
Ruth Laliberté-Marchand, trésorière
Gilles Pronovost, directeur général

Comité des communications

Manon Bourbeau
Yves Cossette
Élizabeth Coutu
Carl Lacharité
Marie-Thérèse Lacourse
Ruth Laliberté-Marchand
Jean-Pierre Lamoureux
Gilles Pronovost

Coordination

Élizabeth Coutu, agente de recherche et de communication

Graphisme

Lucile Baril

Imprimerie

Imprimerie Trifluvienne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1481-0271